

Requins Marteaux

Famille des *Sphyrnidae*

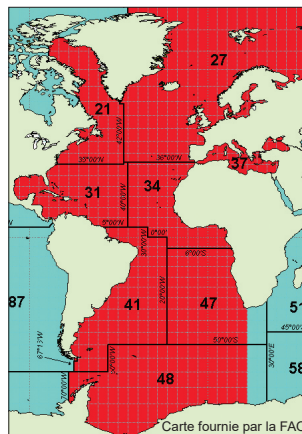
Tous les requins marteaux sont classés en tant qu'ESPECES INTERDITES pour tous navires de l'UE et des pays tiers dans le cadre des pêcheries de la zone de la convention CICTA.¹

- Ceci n'inclut pas le requin-marteau tiburo (*Sphyrna tiburo*).



Il est **INTERDIT** de détenir à bord, transborder ou débarquer ces espèces de requins-marteaux. En cas de capture accidentelle, les requins ne devront pas être blessés. Les individus capturés seront rapidement remis à l'eau et les détails de la capture seront rapportés dans le livre de bord.^{1,2}

Il est **INTERDIT** de détenir à bord, transborder, débarquer, transporter, stocker, vendre ou exposer à la vente de requins marteaux capturés dans les eaux de Méditerranée (CGPM).³



¹ Règlement (UE) 2020/123 du Conseil. Valable pour tous les pays signataires de la convention CICTA.

² Règlement (UE) 2015/812 du Conseil.

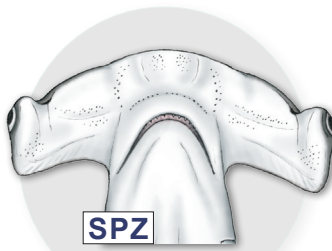
³ Règlement CGPM 42/2018/2 (amendement CGPM/36/2012/3).



Requin-marteau halicorne
Sphyrna lewini

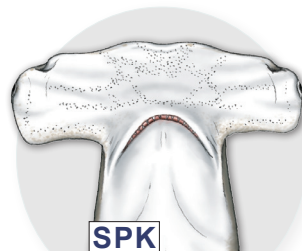
Devant de la tête arrondi avec une **échancrure médiane bien marquée** et deux échancrures de chaque côté de l'échancrure médiane.

TAILLE MAX.: 420cm



Requin-marteau commun
Sphyrna zygaena

Devant de la tête large et arrondi, **sans échancrure médiane.**
TAILLE MAX.: 400cm



Grand requin-marteau
Sphyrna mokarran

Devant de la tête presque droit avec une légère échancrure médiane.

TAILLE MAX.: 610cm

Illustrations de requins-marteaux
© Marc Dando

mai 2020

22 sur 30

www.sharktrust.org/french

✉ asso@asso-apecs.org

☎ +33 (0)6 77 59 69 83 / +33 (0)2 98 05 40 38

Soutenu par: